

Cours n° 07 : LE DISCOURS : ESSAI DE DÉFINITION

Intitulé du Master : Sciences du langage

Semestre : 1

Intitulé de l'UE : Fondamentale

Intitulé de la matière : Analyse du discours et pragmatique

Crédits : 6

Coefficients : 3

Objectifs de l'enseignement :

A la fin du semestre, l'étudiant est censé, avoir découvert :

- *la théorie des actes de langage ;*
- *la distinction entre l'acte locutoire, illocutoire et perlocutoire ;*
 - *la définition du présupposé et du sous-entendu ;*
- *la détermination de l'importance du contexte de communication ;*
- *la détermination des lois de discours.*

Connaissances préalables recommandées

Pour ce module l'étudiant doit savoir :

- *la différence entre langue et parole*
- *le schéma de communication*

Intitulé du cours : le discours : essai de définition

Objectifs du cours : permettre aux étudiants de prendre connaissance des différentes définitions données par les spécialistes

Introduction : nous essayerons à travers ce cours de voir les définitions du terme "discours" tirées de plusieurs sources spécialisées et données par les linguistes.

- Selon CHARAUDEAU et MAINGUENEAU (2002, *Dictionnaire d'analyse du discours*, Paris, Le Seuil, pp. 185-190), le discours est :
 - Notion ancienne, en usage dans la philosophie classique synonyme de *logos* : opposition « connaissance discursive » (enchaînement de raisons)/ « connaissance intuitive ».
 - En linguistique, notion mise en avant par GUILLAUME (*Leçons de linguistique*) pour signifier un rapport systématique opposant en synchronie le plan de la langue – le langage puissanciel, en puissance, – au plan du discours – le langage effectif.
- Cette notion entre dans une série d'oppositions et notamment :
- Discours vs phrase : le discours est une unité linguistique constitué d'une succession de phrases. L'« analyse de discours » de Z.S. HARRIS est conforme à cette acception et certains parlent de « grammaire du discours ». Aujourd'hui, on parle plutôt de « linguistique textuelle »;
- Discours vs langue :
- La langue définie comme système de valeurs virtuelles s'oppose au discours, c'est-à-dire à l'usage de la langue dans un contexte particulier. Cette conception se rapproche de l'opposition langue/parole de SAUSSURE. Chez BENVENISTE, « discours » est proche d'« énonciation », c'est « la langue en tant qu'assumée par celui qui parle, et

Module d'Analyse de discours, Cours n° 07. le discours : essais de définition, destiné aux étudiants de M1, SDL, Semestre 1, assuré par Dr ZEBIRI Abderrazek, Département de français, Université de Msila

dans la condition d'intersubjectivité qui seule rend possible la communication linguistique (1966 : 266);

- La langue définie comme système partagé par les membres d'une communauté linguistique s'oppose au discours comme usage restreint de ce système :
 - a) positionnement dans un champ discursif (discours socialiste, discours surréaliste, etc.). Le mot discours peut ici désigner aussi bien le système qui permet la production d'un ensemble de textes que l'ensemble de textes lui-même. Ainsi, chez M. FOUCAULT (*L'archéologie du savoir*, 1969, p.153) «on appellera *discours* un ensemble d'énoncés en tant qu'ils relèvent de la même formation discursive » ;
 - b) type de discours (discours médiatique, discours administratif) ;
 - c) productions verbales spécifiques d'une catégorie de locuteurs (discours des infirmières, discours des mères de famille) ;
 - d) fonction du langage (le discours polémique, le discours prescriptif)
- Discours vs texte : selon J.M. ADAM (*Linguistique textuelle : des genres de discours aux textes*, 1999), le discours est l'inclusion d'un texte dans son contexte (conditions de production et de réception).
- Discours vs énoncé : conception très proche de la précédente, cette distinction permet d'opposer deux modes d'appréhension des unités transphrastiques : comme unité linguistique (énoncé) et comme trace d'un acte de communication socio-historiquement déterminé (discours).
- D'après L. GUESPIN (Problématique des travaux sur le discours politique, *Langages*, 1971, n° 23, pp. 3-24),
- « *Un regard jeté sur un texte du point de vue de sa structuration "en langue" en fait un énoncé ; une étude linguistique des conditions de production de ce texte en fera un discours* ».
- Sous l'influence de divers courants pragmatiques, la notion de discours recèle plusieurs idées forces :
- **Le discours suppose une organisation transphrastique** car il mobilise des structures d'un autre ordre que celles de la phrase mais cela ne signifie pas que tout discours doit dépasser le cadre de la phrase. Le discours doit former une unité complète (même dans le cadre d'une phrase comme dans les interdictions : ex. Ne pas fumer ou les proverbes : ex. Qui va à la chasse perd sa place);
- **Le discours est orienté** car il est conçu en fonction de la visée du locuteur et qu'il se développe dans le temps et même lorsqu'il y a digressions, sa linéarité se manifeste à travers un jeu d'anticipations (ex. nous allons voir que..., j'y reviendrai... ou de retour en arrière (ex. ou plutôt... j'aurais dû dire... ;
- **Le discours est une forme d'action** car toute énonciation suppose un acte visant à modifier une situation (cf. théorie des actes de langage d'Austin et de Searle que nous aborderons dans le volet consacré aux différentes approches) ;
- **Le discours est interactif** car les deux locuteurs d'une interaction coordonnent leurs énonciations en fonction de l'attitude de l'autre et perçoivent les effets qu'ont leurs paroles sur l'autre ;
- **Le discours est contextualisé** car on ne peut assigner un sens à un énoncé que dans son contexte ;
- **Le discours est pris en charge** car il est rapporté à une instance qui se pose comme source des repérages personnels, temporels, spatiaux et indique quelle attitude il adopte (formes de la subjectivité) ;

Module d'Analyse de discours, Cours n° 07. le discours : essais de définition, destiné aux étudiants de M1, SDL, Semestre 1, assuré par Dr ZEBIRI Abderrazek, Département de français, Université de Msila

- **Le discours est régi par des normes** générales (sociales) et spécifiques (genres de discours) : ex. poser une question ne correspond pas aux mêmes normes que donner un ordre car poser une question suppose que l'on ne connaît pas la réponse que celle-ci a de l'intérêt pour la personne qui pose la question et que la personne à qui on la pose peut y répondre , donner un ordre suppose que l'on a le statut pour donner cet ordre entre autres;
- **Le discours est pris dans un interdiscours** car il ne prend sens qu'à l'intérieur d'un univers d'autres discours. Pour interpréter un énoncé, il faut le mettre en relation avec d'autres que l'on commente, cite, parodie.
- Tout ceci montre la complexité de la notion de « discours » et l'impossibilité de délimiter un champ unique d'analyse, d'où la diversité des approches selon l'acception de la notion de discours visée.
- Toutefois, certains linguistes parlent d'une « linguistique du discours » qu'ils opposent à une « linguistique de la langue »